

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## (Formation professionnelle continue)

### **Objet et champ d'application :**

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### **Documents contractuels :**

A la demande du Client, **ETS FORMATIONS** lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage **ETS FORMATIONS** lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prise de la commande.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé sur les 2 pages.

Notre organisme de formation convient avec le Client le lieu, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence ou un certificat adressée au Client.

### **Prix, facturation et règlement :**

Tous nos prix sont indiqués en TTC. TVA non applicable, article 293b du CGI. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

L'acceptation de la société **ETS FORMATIONS** étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, **ETS FORMATIONS** se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de **ETS FORMATIONS** à réception de facture avant le début de la prestation.

Le règlement peut avoir lieu par virement ou chèque bancaire.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, **ETS FORMATIONS** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### **Règlement par un OPCO :**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par Opérateur de Compétence Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;

- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à **ETS FORMATIONS** une copie de

l'accord de prise en charge ;

- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si **ETS FORMATIONS** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par **ETS FORMATIONS** est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### **Pénalités de retard :**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### **Refus de commande :**

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation **ETS FORMATIONS**, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, **ETS FORMATIONS** pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Conditions d'annulation et de report de l'action de formation :**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à **ETS FORMATIONS** à titre d'indemnité forfaitaire.

- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à **ETS FORMATIONS** à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

### **Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation :**

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins trois jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse **ETS FORMATIONS**. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

### **Informatique et libertés :**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à **ETS FORMATIONS** en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **ETS FORMATIONS** pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

### **Renonciation :**

Le fait, pour **ETS FORMATIONS** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **Obligation de non sollicitation de personnel :**

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de **ETS FORMATIONS** ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à **ETS FORMATIONS** à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

### **Loi applicable :**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre **ETS FORMATIONS** et ses Clients.

### **Attribution de compétence :**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL de **ETS FORMATIONS**, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **ETS FORMATIONS** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### **Election de domicile :**

L'élection de domicile est faite par **ETS FORMATIONS** à son siège social au 23 avenue du Marechal Joffre 94120 Fontenay sous-bois.

Mise à jour 27/01/2026